

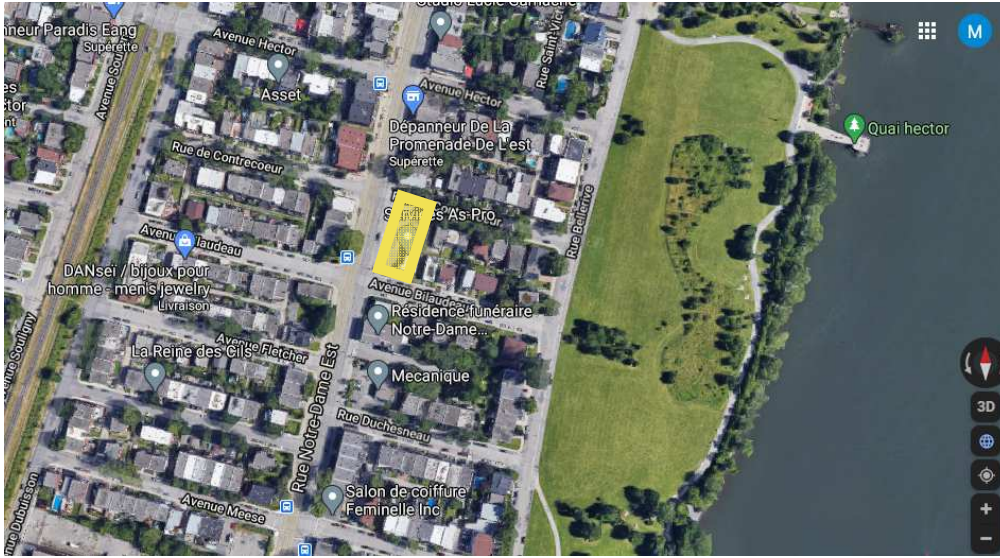


Adopter le projet particulier PP27-0290 autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9510, rue Notre-Dame Est afin de construire un immeuble d'habitation

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

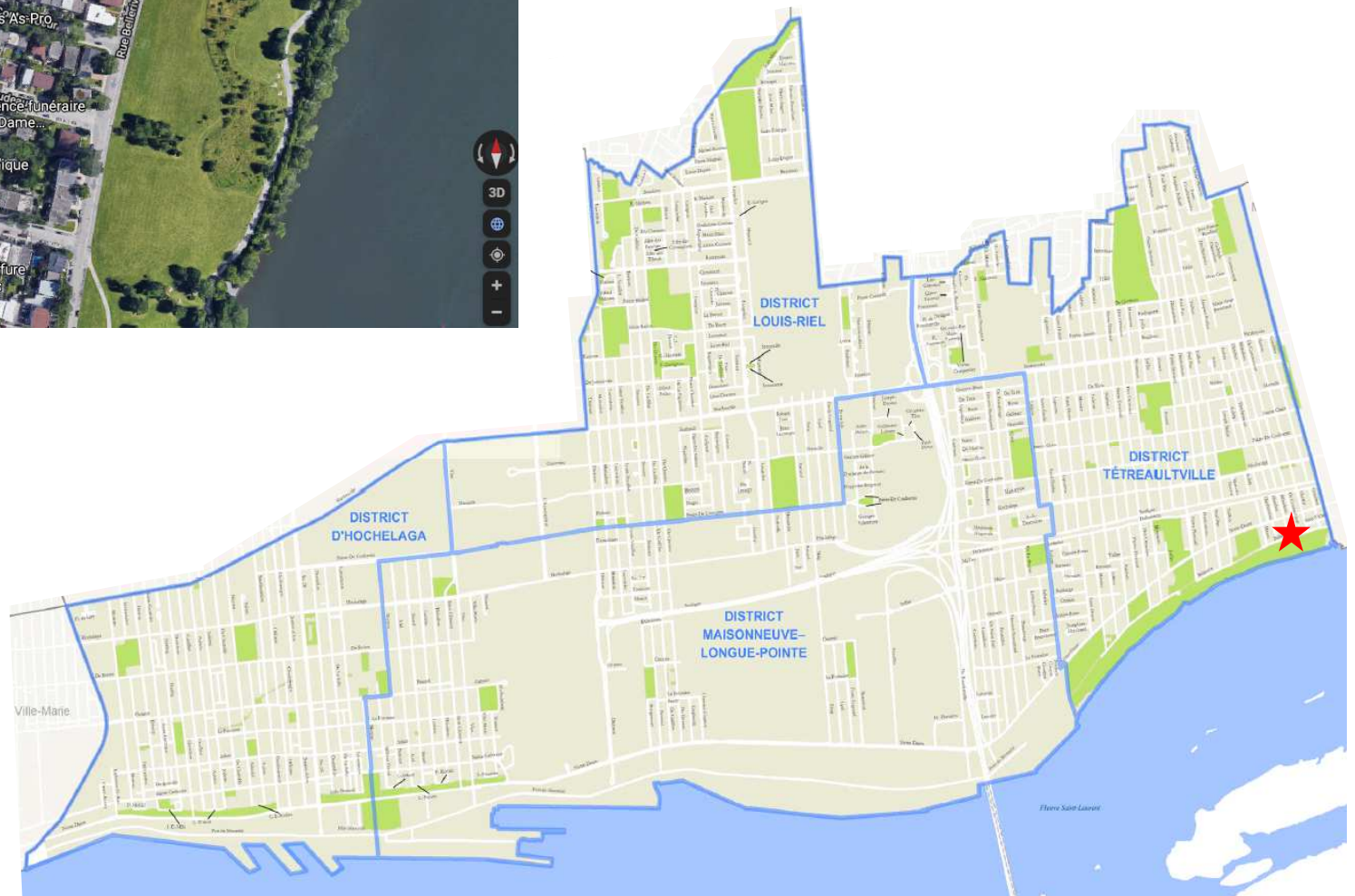
Assemblée publique de consultation

Localisation



District Tétreaultville

Situé sur la rue Notre-Dame Est (côté sud)
entre la rue de Contrecoeur et l'avenue Bilaudeau



Localisation

Milieu d'insertion: Vue vers le sud-ouest



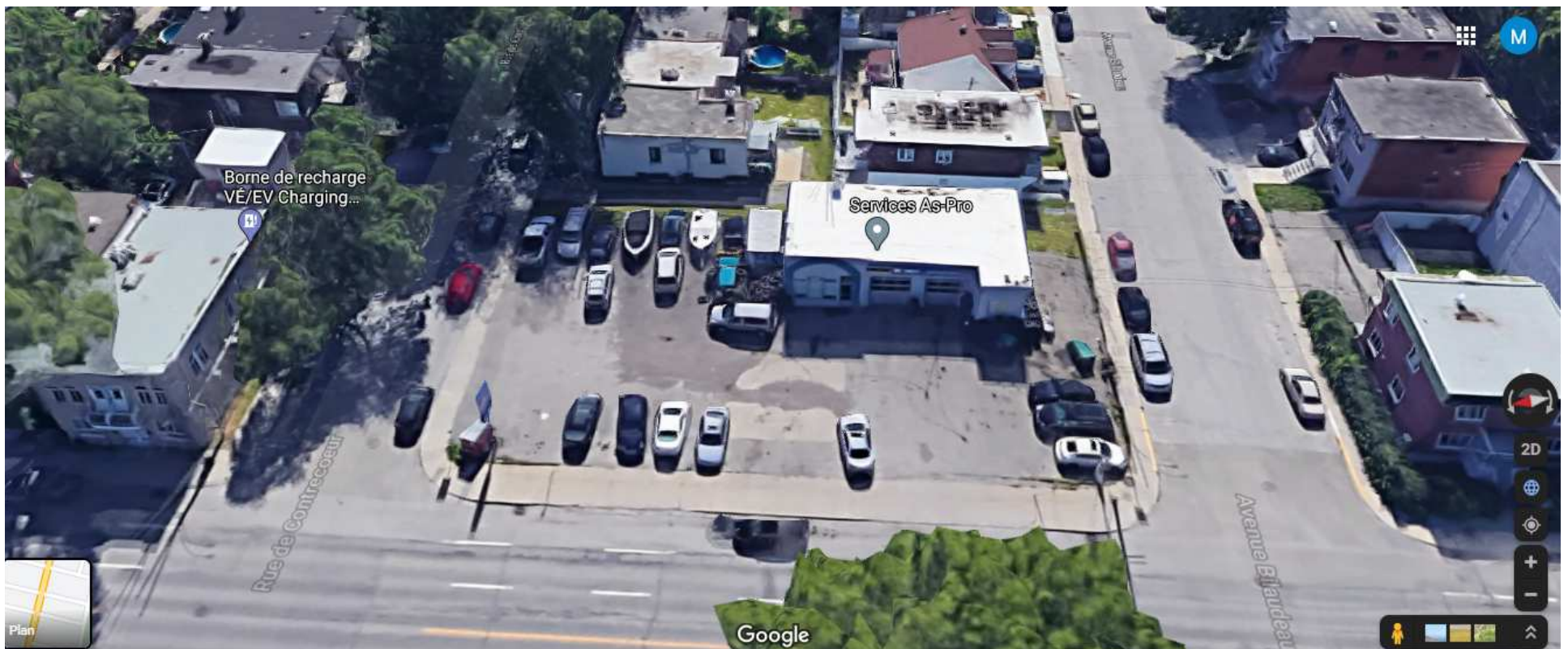
Localisation

Milieu d'insertion: Vue vers le nord-est



Dérogação au Règlement d'urbanisme 01-275

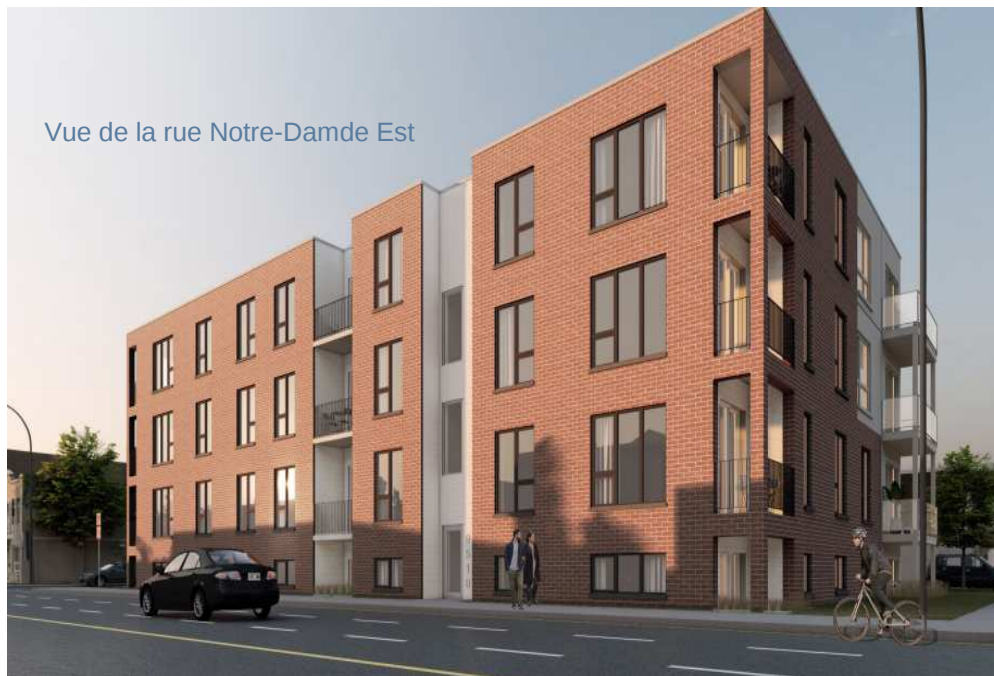
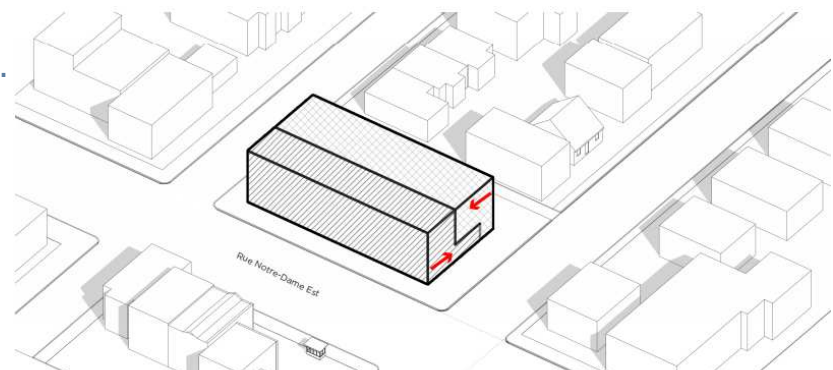
- L'article 9 relatif à la hauteur en étages et en mètres. Il est proposé de construire un bâtiment de trois étages et 12 mètres, la hauteur maximale étant de deux étages et 9 mètres.
- Les articles 60 et 60.1, relatifs à l'alignement de construction. Il est proposé d'implanter le bâtiment derrière l'alignement de construction sur les rues Notre-Dame Est et de Contrecoeur ainsi que sur l'avenue Bilaudeau. Les alignements de construction devront être approuvés conformément au Titre VIII, en étant présentés devant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).



Description du projet

Le projet prévoit:

- la construction d'un bâtiment de 3 étages, en plus d'un sous-sol;
- un total de 24 logements locatifs;
- être soumis à la *Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels* ;
- aucune unité de stationnement automobile laissant place à de l'espace vert en cour arrière;
- plusieurs unités de stationnement pour vélos;
- un pourcentage d'espace vert important d'environ 35 %.



Vue de la rue Notre-Damde Est



Vue de l'avenue Bilaudeau

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est favorable à cette demande de projet particulier pour les raisons suivantes :

- Le projet permet de soustraire un usage dérogatoire d'*atelier mécanique pour véhicules automobiles*;
- Le projet prévoit la création de 24 nouveaux logements locatifs pour le secteur;
- Le projet offre conditionnellement à l'approbation du projet, un alignement de construction en retrait sur la rue Notre-Dame Est, permettant la plantation d'une rangée d'arbres et ainsi miser sur la qualité de vie des futurs occupants;
- Le projet offre conditionnellement à l'approbation du projet, un plan d'aménagement paysager misant sur des principes de développement durable et offrant un espace extérieur commun;
- Le projet, incluant l'aménagement des espaces extérieurs et les alignements de construction, est soumis à une révision architecturale selon le Titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-275), et sera évalué par le comité consultatif d'urbanisme, et ce, avant l'émission du permis de construction.



Merci pour votre attention